



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 21084

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le financement des écoles de puéricultrices. Les mesures prises par le Gouvernement concernant la mise en place de la formation en discontinu et l'augmentation du nombre d'écoles et de leur capacité ne peut être efficace que si elle s'accompagne d'un meilleur financement. Il souhaite connaître les mesures envisagées afin de résoudre les difficultés de fonctionnement des établissements de puéricultrices.

Texte de la réponse

Au titre de l'exercice 1998, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultrices ont été augmentées. En outre, un effort particulier a été apporté cette année au fonctionnement des instituts de formation d'infirmiers spécialisés, notamment en puériculture. Ainsi des crédits supplémentaires ont-ils été délégués auprès des directions régionales des affaires sanitaires et sociales à cet effet. De plus, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21084

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5998

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 7005